



Rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence pour l'année 2001-02

Le présent rapport est soumis à la Conférence en vertu de l'article 14 du Règlement du Conseil d'administration. Il rend compte des travaux du Conseil pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de la Conférence (juin 2001), c'est-à-dire lors de ses 281^e, 282^e et 283^e sessions (juin et novembre 2001, et mars 2002). Il n'évoque que les principaux faits qui ont marqué cette année les travaux du Conseil et ne traite pas des questions que la Conférence aura à examiner par ailleurs.

Pour des informations plus complètes et détaillées sur l'ensemble des travaux du Conseil, on se reportera aux notes figurant à la fin du rapport. On pourra également consulter les procès-verbaux de la 282^e session (novembre 2001) ou encore les documents dont le Conseil lui-même ou ses commissions ont été saisis. D'autres éléments d'information utiles, ainsi que les rapports et autres documents mentionnés dans le texte et en notes, sont disponibles sur le site Internet de l'OIT ¹.

I. Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Compilation des rapports annuels

Lors du troisième examen annuel des rapports établis en vertu du suivi de la Déclaration, le Conseil d'administration a procédé à un débat sur la base de la compilation des rapports annuels préparée par le Bureau ² et de l'introduction des Experts-conseillers sur la Déclaration de l'OIT ³. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur plusieurs observations formulées par les Experts-conseillers et a examiné de façon plus approfondie certains aspects des rapports. En particulier, il a demandé au Bureau d'engager un dialogue avec les onze pays qui n'ont jamais soumis de rapports au titre du suivi de la Déclaration, de poursuivre la coopération commencée avec les gouvernements de Bahreïn, de l'Oman, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis en ce qui concerne la liberté syndicale et la négociation collective, de continuer son dialogue avec le gouvernement de la Chine à propos du travail forcé et d'aider les autorités de l'Afghanistan dans leurs efforts de reconstruction.

Le Conseil d'administration a également approuvé les formulaires de rapport révisés concernant les mesures prises, en droit et dans la pratique, dans les domaines suivants: liberté syndicale et négociation collective, et lutte contre le travail forcé ou obligatoire et contre la discrimination dans l'emploi ou la profession ⁴.

Activités de coopération technique

En novembre 2001, la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration a examiné et approuvé les priorités et plans d'action pour la coopération

technique qui, dans le cadre de la Déclaration, portent essentiellement sur le travail forcé ou obligatoire⁵. Depuis lors, de nombreuses activités ont été lancées. Elles sont présentées dans un document succinct qui sera communiqué aux délégués à la 90^e session de la Conférence dans le *Compte rendu provisoire*.

Examen du rapport global

Le Conseil d'administration a approuvé les modalités pratiques de l'examen, le 12 juin 2002, du rapport global⁶.

II. Travail des enfants

Aspects opérationnels et mécanisme de l'IPEC de présentation de rapports à son Comité directeur et au Conseil d'administration

En novembre, le Conseil d'administration a examiné les aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) sur la base d'un rapport oral du Directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, qui portait sur l'issue de la réunion du Comité directeur international de l'IPEC⁷, et sur la base d'un rapport détaillé qui avait trait à l'action de l'IPEC contre le travail des enfants et à ses priorités futures; ces deux rapports ont été présentés à la Commission de la coopération technique. Dans le cadre de l'intégration continue des activités de l'IPEC dans le programme principal de l'OIT, un système dual de présentation de rapports est maintenant en place pour veiller à ce que tant le Comité directeur de l'IPEC que la Commission de la coopération technique puissent évaluer les activités de l'IPEC et être consultés sur l'évolution et l'orientation du programme.

Résultats de l'IPEC en 2000-01 en fonction de ses cibles stratégiques

Les rapports susmentionnés mettaient l'accent sur les progrès et les difficultés de l'IPEC. Le programme a dépassé ses cibles pour l'exercice biennal en ce qui concerne la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Adoptant une approche novatrice pour faire connaître davantage le problème du travail des enfants, l'IPEC a lancé, sur le thème «Carton rouge au travail des enfants», une campagne de mobilisation à l'occasion de la Coupe d'Afrique des nations, événement qui a eu lieu au Mali et dans d'autres pays africains. La campagne a eu un impact important, en particulier sur ce continent. Tant le volume que la qualité des informations et de la base de connaissances sur le travail des enfants se sont accrus. Entre autres, les instruments de collecte de données du SIMPOC⁸ ont été améliorés et 34 enquêtes nationales sur le travail des enfants ont été menées, ainsi que des recherches sur différents sujets, notamment l'impact du VIH/SIDA et le travail des enfants selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. Le taux d'exécution des activités de coopération technique de l'IPEC a triplé entre 1999 et 2001. Ainsi, en dépensant 56,3 millions de dollars des Etats-Unis, l'IPEC a pu dépasser largement la cible de 44 millions de dollars qu'il s'était fixée pour l'exercice biennal. La rapide expansion du programme a également été mise en évidence par le nombre croissant d'enfants qui bénéficient de ses services. Par rapport à l'exercice biennal précédent, ce nombre s'est accru de près de 150 pour cent. Un des aspects importants des activités de l'IPEC ces deux dernières années a été l'élaboration de programmes assortis de délais, c'est-à-dire une nouvelle modalité d'action qui vise à interdire et à éliminer les pires formes de travail des enfants dans des délais déterminés.

Partenariat entre l'IPEC et les organisations de travailleurs et d'employeurs

Le Conseil d'administration a souligné de nouveau le rôle de premier plan des organisations de travailleurs et d'employeurs dans la lutte à l'échelle mondiale contre le travail des enfants. Elles ont contribué à ce que la société civile au sens large concourt aux bons résultats de l'IPEC dans de nombreux pays. Les organisations d'employeurs et le secteur privé jouent un rôle essentiel dans beaucoup de projets qui sont axés sur le lieu de travail. Ces projets ont valeur de modèles pour une application du programme à l'échelle mondiale. La coopération avec les syndicats a été étendue à de nombreuses organisations d'enseignants et à des organisations régionales. Dans ce cadre, l'IPEC prend actuellement des initiatives, entre autres des consultations régionales avec des représentants des travailleurs et des employeurs, en vue de renforcer la coopération avec les partenaires sociaux.

III. Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Discussions avec M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce

En mars 2002, M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'est adressé aux membres du groupe de travail à propos de l'impact de la libéralisation du commerce sur l'emploi⁹. M. Moore a approuvé l'institution de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et le champ d'action qu'elle offre aux secrétariats de l'OMC et de l'OIT pour poursuivre leur collaboration. Il a réaffirmé l'attachement de l'OMC au respect des normes du travail reconnues sur le plan international et sa conviction que l'OIT est l'organe compétent pour traiter de ces questions. Le mandat de l'OMC est principalement axé sur l'établissement d'un ensemble accepté de règles pour la conduite harmonieuse du commerce, action que le lancement du cycle de négociations de Doha pour le développement a fait avancer sensiblement. L'une des conditions essentielles de succès est que les pays en développement, grâce à une assistance technique accrue, soient davantage en mesure de participer au cycle de négociations. L'OMC estime qu'avec des politiques et des institutions appropriées chacun pourra tirer parti de la libéralisation du commerce. A la lumière des discussions qui ont eu lieu et des nombreux commentaires approfondis qui ont été formulés, M. Moore a convenu que, trop souvent, certaines catégories de travailleurs supportent le coût des ajustements liés à la libéralisation du commerce, et que ce problème doit être traité.

Discussion avec M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine

A la même session du Conseil d'administration, M. Atanasof, ministre argentin du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, s'est également adressé au groupe de travail à propos de la crise qui frappe l'Argentine et des mesures que son gouvernement a prises pour y faire face¹⁰. Divers programmes (protection contre le chômage, formation, pensions, lutte contre l'exclusion sociale) sont envisagés et la négociation collective est prioritaire. Au cours des débats qui ont suivi, beaucoup des membres du groupe de travail ont exprimé leur préoccupation et leur solidarité avec le peuple argentin, et appuyé les mesures de l'OIT visant à aider le pays à surmonter la crise.

Libéralisation du commerce et emploi

En mars 2002, le groupe de travail a examiné la question «libéralisation du commerce et emploi»¹¹. Il disposait d'un document de travail du BIT qui passait en revue les récentes études théoriques et empiriques sur les liens entre la libéralisation du commerce et l'emploi, et qui mettait en évidence les problèmes de fond. Des représentants de la CNUCED et de l'OMC ont également présenté des documents élaborés par leurs organisations respectives sur le même sujet à la suite d'un débat public auquel un fonctionnaire du BIT avait participé. Un ample débat a fait ressortir la nécessité de recherches plus approfondies, notamment pour savoir dans quelle mesure les conditions de travail pâtissent de la concurrence internationale qui s'exerce dans le segment de production ayant la plus faible valeur ajoutée. Il est également ressorti du débat que, à l'évidence, un défi se pose à l'OIT: comment contribuer à améliorer les politiques nationales pour tirer parti des bienfaits potentiels de la libéralisation du commerce? Il a été indiqué que les politiques de protection sociale, les systèmes éducatifs et les politiques actives du marché du travail sont particulièrement importants à cet égard, et que le respect des droits fondamentaux des travailleurs contribue à une bonne gouvernance.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

En mars, le groupe de travail a examiné les progrès réalisés dans la mise en place de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation¹². Les progrès ont été rapides et une commission équilibrée, réunissant des personnalités éminentes, a été établie. Elle est coprésidée par M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie. Le groupe de travail s'est félicité de la célérité avec laquelle cette commission de haut niveau a été constituée. Il s'est exprimé sur les questions que la commission aura à examiner, sur son mandat et sur la flexibilité de ses méthodes de travail. Il a été souhaité que la commission œuvre étroitement avec d'autres organisations intéressées, ait recours au savoir-faire de diverses sources, interagisse avec les Etats Membres et les consulte. Le Directeur général a incité l'ensemble des mandants de l'OIT à apporter leur contribution pour les questions qu'ils connaissent particulièrement bien. Il a été indiqué que la commission élaborera son rapport de façon indépendante, que le groupe de travail et le Conseil d'administration continueront d'être tenus informés de ses travaux et que toute action ultérieure de l'OIT suivra la procédure établie et s'inspirera des débats pertinents du Conseil d'administration et de la Conférence. Le président du groupe de travail a exprimé le soutien du groupe au Directeur général et à l'OIT pour leurs activités en vue de la mise en place de la commission.

Investissement dans l'économie mondialisée et travail décent

En mars, un document du Bureau intitulé «Investissement dans une économie mondialisée et travail décent» a été présenté au groupe de travail¹³. Ce document passe en revue l'évolution des investissements transfrontières réalisés ces dix dernières années dans les pays en développement, examine leur impact sur le travail décent et identifie les mesures propres à en tirer des bénéfices aussi élevés que possible. Le groupe de travail a pris note du document et décidé d'en débattre en novembre 2002.

IV. Normes internationales du travail

Améliorations des activités normatives de l'OIT

Les discussions sur d'éventuelles améliorations des activités normatives de l'OIT se sont poursuivies aux sessions de novembre 2001 et de mars 2002 du Conseil d'administration. L'accent est mis désormais sur les modalités de présentation des rapports, et les débats se sont fondés sur une évaluation des ajustements apportés en 1993 aux procédures de contrôle régulier. Afin que la charge de travail des Etats Membres et du Bureau soit plus supportable, le Conseil a décidé d'adopter une nouvelle approche par sujet pour la présentation des rapports¹⁴. De nouveaux cycles biennaux et quinquennaux pour la présentation des rapports commenceront en 2003, les conventions étant regroupées par sujet¹⁵. En outre, le Conseil a décidé de supprimer certaines conditions requises pour la présentation de rapports détaillés et d'élaborer, en collaboration avec les pays intéressés, des programmes d'assistance par pays afin de résoudre les problèmes persistants que pose l'application de certaines conventions¹⁶. Par ailleurs, à sa 283^e session (mars 2002), le Conseil a fait le bilan des progrès réalisés dans ces discussions, examiné d'éventuelles stratégies et décidé d'un projet de programme de travail, y compris des questions à examiner plus en détail à ses prochaines sessions. Ainsi, ses débats seront axés en novembre 2002 sur les activités promotionnelles et, en mars 2003, sur celles liées à l'élaboration et à la préparation des conventions et recommandations, y compris l'amélioration de la formulation des questionnaires à remplir en vue de la préparation de nouvelles normes.

Révision des normes

Aux 282^e et 283^e sessions du Conseil d'administration, le Groupe de travail sur la politique de révision des normes a achevé l'examen de plusieurs instruments sur le travail de nuit des femmes dans l'industrie¹⁷, sur la protection de la maternité¹⁸ et sur la sécurité sociale¹⁹. De la sorte, le groupe de travail a achevé son examen cas par cas des conventions et recommandations de l'OIT adoptées avant 1985. Les décisions que le Conseil d'administration a prises à cet égard sont résumées dans une note d'information mise à jour²⁰. Ainsi, 71 conventions et 71 recommandations ont été considérées à jour et le Bureau devra les promouvoir. Dans le cadre du suivi de ces activités, le groupe de travail a examiné une synthèse des initiatives que des pays, à l'échelle nationale, et le Bureau ont prises en 2001 pour mettre en œuvre ses recommandations. Il a également recherché les moyens des les promouvoir en les faisant figurer dans des publications du Bureau et en les faisant connaître à un plus large public²¹. A la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration, le groupe de travail a également participé à la discussion sur une approche par sujet des normes internationales du travail²².

Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT

La campagne de ratification des conventions fondamentales de l'OIT, entamée en 1995, a continué d'inciter les Etats Membres à ratifier ces instruments. Le rythme de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a été le plus rapide de l'histoire de l'OIT (122 ratifications). Depuis le début de la campagne, le nombre de ratifications de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, est passé de 40 à 117. On compte aujourd'hui 74 Etats qui ont ratifié les huit conventions fondamentales, et 42, sept d'entre elles, ce qui représente en tout plus de 65 pour cent des Etats Membres de l'OIT. La campagne continue de susciter un rythme élevé de ratifications.

Liberté syndicale

Le Comité de la liberté syndicale a continué de recevoir de nombreuses plaintes touchant à la liberté syndicale, à la négociation collective et aux droits de l'homme, et examiné plus de 160 cas pendant la période à l'examen²³. A l'occasion de son 50^e anniversaire, une table ronde tripartite à propos de l'incidence de ses travaux sur les mandants de l'OIT s'est tenue à Genève²⁴, et un ouvrage sur l'impact des cinquante années d'activité du comité a été publié²⁵.

Regroupement des normes du travail maritime

A sa 283^e session, le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport sur la première session du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime, qui s'est réuni à Genève du 17 au 21 décembre 2001²⁶. Le groupe de travail a examiné les propositions formulées par la Commission paritaire maritime à sa 29^e session (janvier 2001). Il a envisagé l'élaboration d'un nouvel instrument qui incorporerait autant que possible les dispositions de fond de toutes les normes internationales du travail maritime suffisamment à jour. Il a approuvé les propositions de la Commission paritaire maritime qui visent à regrouper ces normes. Il a formulé des remarques préliminaires sur les divers points à prendre en compte pour élaborer le nouvel instrument, ainsi que des propositions sur son contenu. Il a également créé un sous-groupe tripartite et formulé des propositions sur sa composition et son mandat. Il a décidé que le sous-groupe se réunirait pour la première fois du 24 au 28 juin 2002 et que sa deuxième session se tiendrait du 14 au 18 octobre 2002.

Pièces d'identité des gens de mer et sécurité maritime

A sa 283^e session, le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport du Directeur général²⁷ qui faisait suite à une demande du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le Directeur général a demandé au Conseil d'inscrire à l'ordre du jour de la 91^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail une question relative à un dispositif amélioré d'identification des gens de mer, en vue de la révision de la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958. Le Conseil a examiné ce rapport et approuvé à l'unanimité la proposition qui y était formulée. Il a également approuvé l'inscription de cette question urgente à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2003) et décidé qu'elle serait régie par la procédure de simple discussion.

Le Conseil a approuvé le programme concernant un calendrier allégé pour les stades préparatoires de la procédure de simple discussion²⁸. Il a aussi convenu d'une réunion de consultation de deux jours qui est prévue les 9 et 10 mai 2002 à Genève et qui sera ouverte à tous les gouvernements intéressés, aux représentants des armateurs et des gens de mer et aux organisations internationales compétentes, en particulier l'OMI²⁹. Le Conseil a aussi accepté qu'une délégation tripartite de haut niveau représente l'OIT à la Conférence diplomatique sur la sûreté maritime qui doit se tenir à Londres du 4 au 13 décembre 2002.

Programme spécial de coopération technique pour la Colombie

A sa 283^e session, le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'avancement des travaux concernant le Programme spécial de coopération technique pour la Colombie. A l'issue de l'examen du rapport, il a appuyé le programme et demandé aux gouvernements de contribuer à son financement.

Le groupe des travailleurs a proposé qu'un rapport sur la situation en Colombie soit présenté à la prochaine session du Conseil d'administration. Le porte-parole des travailleurs a indiqué que, étant donné la persistance des actes de violence dont des dirigeants syndicaux sont victimes, le groupe des travailleurs pourrait demander l'institution d'une commission d'enquête à la 284^e session (juin 2002) du Conseil d'administration.

Exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

En novembre 2001, le Conseil d'administration a examiné le rapport de la Mission de haut niveau qui s'est rendue au Myanmar en septembre-octobre de la même année pour effectuer une évaluation objective des mesures gouvernementales visant à éliminer le travail forcé. Le Conseil a reconnu que les autorités ont tenu les engagements qu'elles avaient pris en acceptant la visite de la mission, laquelle était conduite par Sir Ninian Stephen, ancien Gouverneur général de l'Australie. Le Conseil s'est dit profondément préoccupé par l'impact très limité jusqu'ici de la nouvelle législation visant à éliminer le travail forcé et par l'absence de poursuites pénales à l'encontre des personnes qui l'ont enfreinte. Il a demandé que les autorités du Myanmar prennent d'urgence des mesures pour remédier à cette situation. Il a également demandé davantage d'informations sur certaines allégations selon lesquelles des villageois auraient fait l'objet de mesures qui se sont soldées par des décès.

Le Conseil a chargé le Directeur général de poursuivre le dialogue avec les autorités en vue d'une représentation continue et efficace de l'OIT au Myanmar. Il a également demandé qu'une assistance soit fournie aux autorités pour qu'elles donnent effet aux autres suggestions concrètes de la mission de haut niveau, en particulier la nomination d'une forme d'ombudsman au Myanmar.

En mars 2002, le Conseil a examiné le rapport d'une mission de coopération technique qui s'est rendue au Myanmar (février 2002), ainsi qu'un protocole d'entente conclu par le Bureau et le gouvernement en vue de la nomination avant juin 2002 d'un fonctionnaire de liaison du BIT au Myanmar. Le Conseil a estimé que le protocole d'entente était acceptable en tant que premier pas vers une représentation continue et efficace de l'OIT pour éliminer le travail forcé, comme l'indique le protocole. Le Conseil a également demandé au Bureau et aux autorités de continuer d'examiner la question de la nomination d'un ombudsman, ainsi que les allégations mentionnées à sa session précédente.

Des Etats membres de l'ANASE ont recommandé qu'une question sur le Myanmar soit inscrite à l'ordre du jour de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Cela étant, l'unanimité qu'aurait exigée cette recommandation en vertu de l'article 10 1) du Règlement du Conseil d'administration n'a pas été obtenue et il a été indiqué que le Conseil d'administration pourrait revenir sur cette question en novembre.

V. Emploi et politique sociale

Agenda global pour l'emploi

Comme demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de 2000, le Bureau a élaboré un cadre intégré pour l'emploi intitulé *Agenda global pour l'emploi*, qui a été soumis pour consultation initiale au Forum global sur l'emploi en novembre 2001. Le principe fondamental de cet agenda, mis en relief dans un document plus succinct³⁰ soumis à la Commission de l'emploi et de la politique sociale

(commission ESP) à la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration, est que, lorsqu'un pays gère correctement le changement en investissant comme il convient dans le développement des compétences et des connaissances, en menant des politiques actives du marché du travail pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail et en mettant en place des filets de sécurité sociale, il est alors en mesure d'exploiter avec succès les grandes forces du changement qui sont les moteurs de l'économie mondiale, à savoir le commerce, la technologie et l'esprit d'entreprise. Le débat au sein de la commission ESP et une nouvelle série de consultations avec les mandants de l'OIT en janvier 2002 ont permis au Bureau d'affiner encore les principaux éléments de l'agenda. Ces éléments ont été examinés par la commission ESP en mars 2002³¹ et ont aidé à préciser les priorités de l'Agenda global pour l'emploi en tant que «document vivant» avec une orientation politique pratique tenant compte de la diversité des contextes nationaux. L'agenda sera une nouvelle fois rédigé sur cette base puis examiné à la 284^e session du Conseil d'administration.

Politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001

En mars 2001, le Conseil d'administration a examiné les politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001³². Alors que l'Agenda global pour l'emploi énonce un cadre stratégique pour la politique de l'emploi, le document sur les politiques propres à pallier les conséquences du 11 septembre 2001 se concentre sur la conception de politiques à court terme qui s'inscrivent en grande partie dans ce cadre stratégique, bien qu'il reprenne également des éléments de chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Les événements du 11 septembre ont abouti à des pertes d'emplois généralisées et à un sentiment croissant d'insécurité et d'incertitude. Le choc économique de ces événements a eu un impact sensible sur les pays en développement. Si la reprise économique a été plus rapide que prévu aux Etats-Unis, les chances d'une reprise de l'économie mondiale restent très incertaines. L'importance d'une coordination mondiale des politiques macroéconomiques et la nécessité d'examiner la situation des pays en développement ont été soulignées. L'objectif devrait être d'étendre rapidement la reprise à l'ensemble de l'économie mondiale. Une stimulation à court terme est nécessaire, qui puisse être donnée sans mettre en péril le besoin de stabilité macroéconomique à plus long terme évoqué lors du Forum global sur l'emploi. Le Conseil d'administration a proposé que l'approche d'une politique mondiale coordonnée mise en relief dans le document soit incluse dans l'Agenda global pour l'emploi.

Réunion tripartite d'experts sur la gestion du handicap sur le lieu du travail (Genève, 3-12 octobre 2001)

En novembre 2001, la Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné le rapport de la réunion susmentionnée et le recueil de directives pratiques qu'elle a adopté à l'unanimité³³. Sur la base des principes de l'égalité de chances, de l'égalité de traitement, de la non-discrimination et de l'intégration, le recueil préconise un modèle élargi de gestion du handicap portant notamment sur le recrutement, la promotion, le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi des personnes handicapées. La conviction qui sous-tend le recueil est que les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées pour trouver et conserver un emploi proviennent en grande partie des barrières érigées par la société. Le recueil énonce des directives prévues pour être mises en œuvre conformément aux lois et aux pratiques nationales. Une fois adoptées, ces directives devraient améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées dans des lieux de travail sûrs, accessibles et salubres pour un coût réduit au minimum pour les employeurs. Bien accueilli, le recueil a été considéré par le groupe des employeurs, le groupe des travailleurs et les représentants

gouvernementaux comme un instrument précieux non seulement pour les employeurs, mais aussi pour les gouvernements et les organisations de travailleurs. Le Conseil d'administration a recommandé que le recueil soit publié.

Relations avec les institutions de Bretton Woods

En novembre, le Conseil d'administration a pris connaissance d'un document³⁴ donnant un aperçu des développements les plus récents en ce qui concerne les institutions de Bretton Woods et faisant état de l'accent particulier qui a été mis sur la coopération en ce qui concerne le cadre de développement intégré (CDI) et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi que des progrès accomplis dans d'autres domaines spécifiques de collaboration³⁵. Les efforts de l'OIT dans ce domaine sont principalement axés sur la promotion de la coopération et de la concertation avec les institutions de Bretton Woods dans le contexte de l'articulation des activités du BIT en faveur du travail décent et d'une politique économique et sociale globale, afin que leurs principales composantes soient intégrées dans les stratégies de développement nationales et internationales tout en contribuant aux objectifs de développement du millénaire reconnus sur le plan international.

La convergence et la complémentarité des objectifs de l'OIT et des institutions de Bretton Woods, qui portent de plus en plus sur l'impact de la mondialisation, offrent des possibilités de coopération efficace tant au niveau international que national. Au niveau national, l'accent a été mis sur un contrôle efficace du processus par le pays concerné et sur une participation large, offrant un cadre plus réceptif au renforcement du rôle des mandants de l'OIT dans le développement national et dans la mise en avant des préoccupations relatives à l'emploi et au travail par le biais du programme d'activités en faveur du travail décent.

Le Conseil d'administration continuera à suivre les relations avec les institutions de Bretton Woods dans ce domaine et dans d'autres en vue d'améliorer ce partenariat et de renforcer le rôle et l'influence de l'OIT dans le cadre d'une approche intégrée des problèmes économiques et sociaux découlant de l'économie mondialisée.

Forum global sur l'emploi (Genève, 1-3 novembre 2001)

A sa 282^e session (novembre 2001), le Conseil d'administration a examiné, dans le cadre de ses discussions sur l'Agenda global pour l'emploi³⁶, les résultats du Forum global sur l'emploi. Quelques 750 participants – y compris des personnalités du monde politique et économique de plus de 100 pays – se sont penchés sur le thème central du forum: «créer des emplois décents au XXI^e siècle». L'Agenda global pour l'emploi a été présenté sous forme d'un document de travail soumis au forum. Au cours des tables rondes plénières et des sessions de groupes parallèles, les participants ont étudié des questions telles que les perspectives nationales et internationales, la dimension internationale de la technologie, la gouvernance et les échanges, les expériences nationales et régionales, le développement de l'esprit d'entreprise et l'investissement dans le capital humain. Un document de travail révisé ainsi qu'un compte rendu des travaux ont été mis à la disposition des participants durant la 283^e session (mars 2002) du Conseil d'administration.

Forum de l'emploi pour la Chine

La Commission de l'emploi et de la politique sociale a examiné, en mars 2002, le suivi du Forum global sur l'emploi. Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la Chine et l'OIT organiseront le Forum de l'emploi pour la Chine à Beijing, du 21 au 23 octobre 2002³⁷. Ce forum étudiera le problème du chômage provoqué par la

restructuration des entreprises d'Etat, principalement dans les provinces orientales, et le problème beaucoup plus vaste de l'excédent de main-d'œuvre rurale dans les provinces centrales et occidentales, ainsi que le mauvais fonctionnement des marchés du travail. Le forum vise à parvenir à un terrain d'entente sur les éléments d'un agenda pour l'emploi pour la Chine en identifiant les domaines d'action en vue d'un suivi.

VI. Entreprises multinationales

Suivi et promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

En mars, le Conseil d'administration a examiné un document du Bureau sur le suivi et la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: *activités de promotion et de recherche, services consultatifs techniques et Forum tripartite sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale*³⁸. Le document rendait compte des activités visant à: 1) améliorer la connaissance des principes de la Déclaration sur les EMN et leur application, en prenant note en particulier du forum devant se tenir à Genève les 25 et 26 mars, et d'un certain nombre d'outils de communication récemment mis au point, y compris un guide de la Déclaration sur les EMN; 2) promouvoir l'application de la Déclaration sur les EMN aux niveaux national et régional, en prenant note en particulier de plusieurs études, séminaires de suivi et autres activités de formation; 3) promouvoir les objectifs de la Déclaration auprès des autres organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne. Le Conseil d'administration a approuvé le Forum à venir sur les multinationales, qui offre l'occasion d'un dialogue ouvert et d'un échange de points de vue, et a demandé au Bureau de préparer un procès-verbal du forum donnant une vue générale des différents points de vue reflétant les principales idées exposées. Par l'intermédiaire de sa Sous-commission sur les entreprises multinationales, le Conseil d'administration a également pris note de la demande, en vue d'une discussion ultérieure au sein du Conseil d'administration, d'un document du Bureau proposant différentes solutions pour la structure et le thème de la prochaine enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, ainsi que des propositions novatrices relatives aux activités futures du Bureau. Il y a eu en outre un large consensus en faveur du lancement des travaux visant à identifier, dans la Déclaration, les références techniques à mettre à jour pour la prochaine réimpression de cet instrument.

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

En mars, la Sous-commission sur les entreprises multinationales a examiné un document du Bureau concernant *les faits nouveaux survenus dans d'autres organisations*³⁹. Le document mettait en relief les activités qui, dans les organisations régionales et internationales, étaient guidées par une forme d'instrument traitant, directement ou indirectement, des entreprises multinationales et de leurs activités et visant à diversifier la participation des pays d'origine et d'accueil, tout en évitant un chevauchement avec les activités des autres organisations mentionnées ailleurs dans le cadre du Conseil d'administration. Par l'intermédiaire de sa Sous-commission sur les entreprises multinationales, le Conseil d'administration a pris note de la demande visant à ce qu'un résumé des grandes tendances et des enjeux découlant des faits nouveaux survenus dans d'autres organisations soit inclus dans le prochain document du Bureau sur la question, afin d'apprécier les possibilités d'une application efficace de la Déclaration sur les EMN.

VII. Activités sectorielles

Réunions sectorielles

En novembre et en mars, par le truchement de sa Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, le Conseil d'administration a pris note des rapports des diverses réunions sectorielles et techniques qui avaient eu lieu et il a appuyé les recommandations qu'elles avaient adoptées⁴⁰. En novembre, le Conseil d'administration a également approuvé les recommandations des deux réunions convoquées d'urgence sur les répercussions des événements du 11 septembre 2001, à savoir la Réunion informelle chargée d'examiner les répercussions sociales sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme des événements consécutifs au 11 septembre 2001 (Genève, 25-26 octobre 2001)⁴¹ et la Réunion de réflexion sur les répercussions des événements du 11 septembre dans le secteur de l'aviation civile (Genève, 29-30 octobre 2001)⁴². A la même session, le Conseil d'administration a approuvé la composition et les objectifs de la réunion concernant les services de santé qui doit se tenir en 2002⁴³ et il a pris note du rapport du Groupe de travail de l'OIT sur l'harmonisation des outils de communication des risques chimiques dont il a appuyé les travaux⁴⁴.

Examen du programme des activités sectorielles

En novembre, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un petit groupe de travail tripartite chargé d'examiner des questions ayant trait à l'examen des activités sectorielles⁴⁵. En mars, il a examiné le rapport de ce groupe de travail⁴⁶ et approuvé la recommandation de sa Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes concernant une nouvelle approche du Programme des activités sectorielles visant à maximiser l'impact de ces activités dans la limite des ressources disponibles et prévoyant à la fois une composante «réunions» et une composante «autres activités», lorsqu'il y a lieu. Le Conseil d'administration a décidé, dans la mesure où cela sera possible pour l'exercice en cours, d'inviter tous les gouvernements intéressés à participer aux réunions sectorielles futures auxquelles le règlement s'applique, d'organiser une autre réunion du groupe de travail à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail (notamment pour formuler des recommandations relatives au programme des secteurs d'activités économiques en 2003 pour approbation par le Conseil d'administration à sa 284^e session en juin 2002) et de demander au Bureau de préparer un document sur différents aspects de la nouvelle approche du Programme des activités sectorielles qui sera examiné en novembre 2002⁴⁷.

VIII. Coopération technique

Coopération technique de l'OIT – Rapport annuel pour 2000-01

Le rapport annuel sur la coopération technique de l'OIT en 2000-01 a été examiné par le Conseil d'administration en novembre 2001. L'accent a été mis sur l'évolution récente du programme de coopération technique. La baisse des ressources provenant du PNUD a été compensée par une forte augmentation du financement multilatéral et bilatéral avec, pour la première fois, une composante multi-bilatérale atteignant 120 millions de dollars des Etats-Unis. Il a été souligné que les efforts importants déployés par le Bureau pour améliorer l'exécution des projets de coopération technique commençaient à porter leurs fruits, avec une inversion dans l'évolution des taux d'exécution.

La recherche d'une plus grande cohérence grâce à l'association des activités de coopération technique et des objectifs et cibles opérationnels du Bureau est renforcée par la

mise en place progressive d'un cadre de programmation commun. De nouveaux partenariats conclus avec les partenaires pour le développement permettront à l'OIT de mettre l'accent sur le processus des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dans les pays les moins avancés. Le rapport annuel indique qu'au cours des années à venir l'attention sera portée plus particulièrement sur la mise au point de mécanismes pour l'établissement des priorités des activités de coopération technique, la poursuite de l'amélioration du taux d'exécution, la décentralisation des activités et les questions d'évaluation et d'impact.

Examen à mi-parcours de la coopération technique

A la suite des conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en 1999 et en s'appuyant sur la mise en œuvre du programme d'action, un examen des activités de coopération technique à mi-parcours a été présenté au Conseil d'administration en mars 2002⁴⁸. Cet examen a montré que le Bureau est parvenu à exécuter un programme croissant de coopération technique avec une plus grande efficacité et que le plan d'action a été en grande partie mis en œuvre.

Le débat du Conseil d'administration sur l'examen à mi-parcours a porté essentiellement sur les questions suivantes: *a*) participation de l'OIT aux grands cadres internationaux de développement (plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), Pacte mondial des Nations Unies, processus DSRP); *b*) programmation et affectation des ressources de manière à garantir la cohérence entre le programme et budget stratégique de l'OIT; *c*) les besoins des mandants et les ressources ainsi que les priorités des donateurs; *d*) évolution dans le profil des activités allant des questions d'emploi aux normes et aux droits fondamentaux avec le souci de parvenir à un équilibre entre les différents secteurs; et *e*) changements structurels sur le terrain de manière à rationaliser la gestion pour l'exécution du programme de coopération technique et la décentralisation des activités de coopération technique vers le terrain.

Evaluation thématique: administration du travail

A la 283^e session (mars 2002) du Conseil d'administration, la commission a examiné une évaluation thématique de l'administration du travail⁴⁹. Cette évaluation s'appuyait sur sept projets différents par leur domaine d'activité, les donateurs, la portée, la région géographique et la durée. La section concernant les «enseignements» a souligné certains points qui peuvent également être valables pour la coopération technique en général. Certaines caractéristiques particulièrement importantes pour le succès ou l'échec des travaux de coopération technique sont apparues lors de l'évaluation: conception rigoureuse des documents du projet ainsi qu'appuis techniques opportuns et compétents; attention accordée à la durabilité; évaluation et reproductibilité. L'implication systématique et importante des partenaires sociaux a également été qualifiée de déterminante pour le succès d'un projet. La commission a reçu l'assurance que les préoccupations exprimées à propos de la restructuration ayant entraîné une scission entre administration du travail, inspection du travail et services de l'emploi seraient prises en considération en maintenant une bonne coopération avec les trois secteurs impliqués et que les enseignements tirés de cette évaluation seraient retenus dans les travaux futurs du programme.

Rapport des équipes d'examen sur place en Afrique et en Asie

Il a été rappelé que le Conseil d'administration avait approuvé à sa 277^e session (mars 2000) la proposition tendant à ce que des examens sur place des activités menées sur le terrain aient lieu chaque année de la période biennale 2000-01. Ces examens ont

concerné en 2000 l'Europe (Moscou) et les Amériques (San José, Costa Rica), et en 2001 l'Afrique (République-Unie de Tanzanie) et l'Asie (Népal); les résultats en ont été présentés oralement au Conseil d'administration en novembre 2001. Les six membres des équipes d'examen ont débattu des questions concernant la durabilité et l'impact ainsi que l'implication des mandants et des partenaires sociaux à tous les stades du cycle de mise en œuvre des projets. Les ONG et les organisations locales se sont avérées des partenaires fiables lorsqu'elles travaillent en collaboration avec les partenaires sociaux.

Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies

Le rapport soumis au Conseil d'administration en novembre fournit des informations sur l'évolution des activités pratiques dans le système des Nations Unies. La commission a été informée des relations entre l'OIT et le PNUD, de la situation en matière de ressources et des nouveaux instruments de programmation ainsi que des relations entre l'OIT et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le rapport a également mis en avant les événements importants au sein du Conseil économique et social, la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies et la question du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, et a résumé l'évolution du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en se basant sur l'évaluation menée par le Département des affaires économiques et sociales. Le Bureau a indiqué qu'il continuerait à suivre la situation dans ces domaines et qu'il veillerait à ce que les bureaux extérieurs, unités techniques et programmes focaux du siège en soient tenus informés.

IX. Réunions régionales

Treizième Réunion régionale asienne (Bangkok, 28-31 août 2001)

Le Conseil d'administration a adopté en novembre 2001 le rapport et les conclusions de la treizième Réunion régionale asienne⁵⁰. Les mandants tripartites de 30 Etats Membres ont examiné les travaux menés dans la région au cours de la période 1997-2001. Pour la première fois, les débats étaient centrés sur la question du travail décent en Asie dans le contexte du rapport du Directeur général. Les délégués, tout en montrant que la mondialisation peut avoir à la fois des répercussions positives et des répercussions négatives, ont appelé le Bureau à aider à la préparation, de toute urgence, de directives et de programmes visant à répondre aux répercussions sociales et économiques du ralentissement économique mondial sur le monde du travail. Ils ont en outre souligné le déficit considérable de travail décent dans la région. L'élément essentiel du travail décent en Asie doit être la création d'emplois productifs pour tous les hommes et les femmes, qui est également le principal moyen de réduire la pauvreté. La protection sociale, reconnue comme le premier déficit de la région, doit être considérablement améliorée. Il faut remédier au déni des droits au travail et aux lacunes du dialogue social et reconnaître ces principes et leur mise en application comme base du travail décent. De plus, le travail décent, dans un cadre intégré, doit être reconnu comme faisant partie de l'agenda du développement impliquant les institutions nationales et la communauté internationale au sens large. Parmi les principales conclusions, le Bureau a été invité à établir, en étroite consultation avec les mandants, des plans nationaux d'action pour le travail décent dans toute l'Asie. Ces plans devraient fixer des priorités nationales dans le monde du travail, un calendrier d'action et un ensemble d'indicateurs pour évaluer les progrès et prévoir des rapports réguliers et un site Web afin de mieux faire connaître la situation.

X. Principales réunions

Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 8-12 avril 2002)

A sa 282^e session (novembre 2001), la Commission de l'emploi et de la politique sociale a été saisie d'un rapport sur la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement⁵¹. Sur la recommandation de la commission, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte, en préparant la contribution de l'OIT à l'assemblée mondiale précitée, des opinions exprimées par la commission. Ces observations, ainsi que les contributions des mandants de l'OIT, ont été incluses dans la version finale du rapport qui a été examiné à la session de mars de la commission⁵².

La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a adopté un plan d'action international sur le vieillissement 2002 qui tient compte des préoccupations exprimées par l'OIT. La première partie du document, intitulée «Les personnes âgées et le développement», traite des questions suivantes: i) travail et vieillissement de la population active; ii) accès aux connaissances, à l'éducation et à la formation; et iii) sécurité des revenus, protection sociale/sécurité sociale et prévention de la pauvreté.

Au cours de l'assemblée, l'OIT a organisé une discussion sur les travailleurs âgés et le vieillissement de la population: questions d'emploi et de protection sociale. Parmi les intervenants figuraient les directeurs exécutifs des secteurs de l'emploi et de la protection sociale. La délégation de l'OIT était dirigée par le Directeur général.

Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002)

A la 282^e session (novembre 2001) du Conseil d'administration, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a été saisi d'un document contenant un rapport succinct sur les activités préparatoires à cette conférence⁵³. Les conclusions de cette réunion ont également été examinées rapidement lors de la dernière réunion de la Commission de l'emploi et de la politique sociale (mars 2002).

La conférence a réuni plus de 50 chefs d'Etat, plus de 300 ministres des Finances, des Affaires étrangères, du Commerce et de la Coopération pour le développement et, approximativement, 6 000 participants. La réunion a permis d'examiner non seulement les nombreux aspects de la mobilisation des ressources locales, l'investissement étranger direct, le commerce, la bonne gouvernance, l'aide publique au développement et l'allègement de la dette, mais aussi d'autres questions telles que la stabilité financière, la coopération en matière fiscale entre les pays et de nouvelles sources novatrices de financement.

Dans le document final (appelé «le consensus de Monterrey»), les chefs d'Etat ont appuyé l'OIT et encouragé ses travaux sur la dimension sociale de la mondialisation. Ce faisant, ils ont reconnu qu'il convient d'intégrer la dimension sociale dans la préparation des politiques économiques et financières et ont ainsi mis en avant la nécessité de renforcer le rôle de l'OIT dans la structure de gouvernance de l'économie mondiale. Le document contient également de nombreux autres éléments intéressant l'OIT. Une description plus détaillée des conclusions de cette conférence sera soumise au Conseil d'administration à sa 285^e session (novembre 2002).

XI. Préparatifs des grandes conférences mondiales

Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10)

(Johannesburg, Afrique du Sud,
26 août - 4 septembre 2002)

Le Sommet mondial pour le développement durable procédera à un examen des progrès accomplis au cours des dix dernières années dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992). A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a été informé⁵⁴ de l'organisation de plusieurs réunions et d'autres initiatives liées à la préparation du sommet, à laquelle l'OIT a activement participé, notamment en ce qui concerne l'organisation d'événements spéciaux en marge des réunions de la Commission du développement durable, qui a été constituée en comité préparatoire du Sommet mondial à ses troisième et quatrième sessions préparatoires (tenues respectivement à New York du 25 mars au 5 avril 2002 et en Indonésie du 27 mai au 7 juin 2002).

Le développement durable tel qu'il a été défini dans le cadre d'Action 21 à Rio de Janeiro en 1992 exige une approche intégrée et équilibrée du développement, mettant l'accent sur trois éléments fondamentaux: la croissance économique, la protection de l'environnement et le progrès social. Le Conseil d'administration du BIT a accordé une priorité particulière au renforcement de l'élément social et tient à s'assurer que la dimension sociale du développement durable sera intégrée plus efficacement dans les efforts futurs de mise en œuvre d'Action 21.

L'OIT sera représentée au Sommet mondial par le Directeur général du BIT et par une délégation du Conseil d'administration, et elle devrait en principe accueillir un événement spécial tripartite en marge du sommet, qui mettra en lumière ses activités en faveur du travail décent.

XII. Exécution du programme

A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a examiné le rapport concernant l'exécution du programme en 2000-01 qui, pour la première fois, donnait une évaluation fondée sur les résultats de la performance du BIT dans le cadre de la budgétisation stratégique. Le Conseil a demandé au Bureau de continuer à améliorer le processus en établissant des mesures de référence fiables ainsi que des cibles et des indicateurs homogènes et mesurables pour toutes les activités menées dans les régions, les programmes de promotion du travail décent dans les pays, les activités intersectorielles, et les services de management et d'appui. Des appels ont été lancés en faveur d'une plus grande participation des mandants de l'OIT au processus de programmation et de budgétisation stratégiques, d'un accroissement des dépenses dans les régions, de la visibilité des régions dans le processus de programmation, de l'intégration des ressources budgétaires et extrabudgétaires lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget, d'une amélioration de l'évaluation stratégique et du contrôle de la performance – y compris, le cas échéant, le recours à une évaluation indépendante –, d'informations plus détaillées sur les leçons tirées de l'expérience, d'une intégration systématique des questions d'égalité entre hommes et femmes et d'un soutien des donateurs à l'investissement du Bureau dans les systèmes d'évaluation de la performance.

XIII. Questions financières

A sa 282^e session (novembre 2001), le Conseil d'administration a approuvé le budget des dépenses et des recettes proposé pour 2002-03 pour le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) et les montants estimatifs des recettes et des dépenses pour 2002-03 des comptes extrabudgétaires du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)⁵⁵.

A sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de proposer des amendements au Règlement financier afin que les excédents puissent être traités de façon appropriée, compte tenu des circonstances qui ont donné lieu à de tels excédents, et il a proposé que la Conférence internationale du Travail adopte une résolution concernant l'utilisation de l'excédent de 2000-01⁵⁶.

En outre, le Conseil d'administration a approuvé la proposition visant l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment qui abriterait le bureau régional de l'OIT pour les Amériques à Lima, a approuvé en principe la préparation des plans et des estimations des coûts relatifs à la construction, et a accepté que le coût de la construction de ce bâtiment, évalué à un montant maximum de 1 750 000 ou 2 millions de dollars des Etats-Unis, soit imputé au Fonds pour le bâtiment et le logement⁵⁷. Le Conseil d'administration a également approuvé la proposition visant à acquérir pour le siège des bâtiments temporaires à usage de bureaux, et décidé que les coûts y afférents, qui sont estimés à 550 000 dollars des Etats-Unis, seraient imputés au Fonds pour le bâtiment et le logement; il a prié le Bureau de faire des propositions à la 285^e session du Conseil d'administration (novembre 2002) concernant l'utilisation optimale de l'espace disponible dans le bâtiment du siège⁵⁸.

XIV. Conférence internationale du Travail

A sa 282^e session (novembre 2001), le Conseil d'administration a demandé des rapports sur la législation et la pratique ou des propositions plus détaillées sur cinq thèmes qui devront être soumis à sa 283^e session (mars 2002)⁵⁹. Afin de permettre un choix entre au moins deux questions normatives pour inscription à l'ordre du jour de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail (2004), le Conseil d'administration a prié le Bureau d'étudier la possibilité de proposer à sa 283^e session (mars 2002) au moins une question additionnelle portant sur l'activité normative. Il a également demandé au Bureau de préciser les raisons pour lesquelles la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, exige une deuxième discussion à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail (2004). Le Conseil a également indiqué que les travaux de recherche et les consultations devraient être accélérés sur trois thèmes⁶⁰.

En mars 2002, le Conseil d'administration a décidé que la 92^e session de la Conférence (2002) devrait s'ouvrir le mardi 1^{er} juin 2004 et qu'elle devrait se tenir à Genève. Il a également été décidé qu'outre les questions inscrites d'office dont la Conférence sera saisie et, compte tenu de la deuxième discussion sur la question «ressources humaines et formation – révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975», les questions suivantes devraient être inscrites à l'ordre du jour: i) normes d'ensemble (une convention et une recommandation) concernant le travail dans le secteur de la pêche; et ii) travailleurs migrants (discussion générale fondée sur une approche intégrée). Le Conseil d'administration a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 92^e session (2002) de la Conférence une question relative

au retrait des recommandations n^{os} 2, 12, 16, 18, 21, 26, 32, 33, 34, 36, 43, 46, 58, 70, 74 et 96⁶¹.

XV. Autres questions

Relations avec les autres organisations internationales ou régionales

A sa 282^e session (novembre 2001) et à sa 283^e session (mars 2002), le Conseil d'administration a examiné et approuvé le texte des accords de coopération avec trois organisations intergouvernementales, à savoir l'Organisation internationale de la francophonie, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement – Fonds africain de développement.

Notes

¹ <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/gb/index.htm>.

² Document GB.283/3/2.

³ Document GB.283/3/1.

⁴ Document GB.283/10/1.

⁵ Document GB.282/TC/5.

⁶ Document GB.283/10/1.

⁷ Document GB.282/11.

⁸ Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants.

⁹ Document GB.283/15.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Document GB.283/WP/SDG/2.

¹⁴ Documents GB.282/LILS/5 et GB.282/8/2.

¹⁵ Documents GB.283/LILS/6 et GB.283/10/2.

¹⁶ Documents GB.282/LILS/5 et GB.282/8/2.

¹⁷ Documents GB.282/LILS/WP/PRS/2, GB.282/LILS/6 et GB.282/8/2.

¹⁸ Documents GB.283/LILS/WP/PRS/2, GB.283/LILS/5(Rev.) et GB.283/10/2.

¹⁹ Documents GB.283/LILS/WP/PRS/3, GB.282/LILS/WP/PRS/2, GB.283/LILS/5(Rev.) et GB.283/10/2.

²⁰ Une version à jour du document GB.283/LILS/WP/PRS/1/2 sera élaborée comme d'habitude et communiquée en juin 2002 aux membres de la Commission de l'application des normes.

²¹ Documents GB.282/LILS/WP/PRS/5, GB.282/LILS/6, GB.282/8/2, GB.283/LILS/WP/PRS/4, GB.283/LILS/5(Rev.) et GB.283/10/2.

²² Documents GB.282/LILS/WP/PRS/4, GB.282/LILS/6 et GB.282/8/2.

²³ 325^e rapport (GB.281/6), 326^e rapport (GB.282/6) et 327^e rapport (GB.283/8) du Comité de la liberté syndicale.

²⁴ «Liberté, sécurité et voix au travail: 50 ans d'action du Comité de la liberté syndicale», Genève, mars 2002.

²⁵ *Le Comité de la liberté syndicale: quel impact depuis sa création?* Genève, BIT, 2001.

²⁶ Documents [GB.283/LILS/7](#) et [GB.283/10/2](#).

²⁷ Document [GB.283/16/3](#).

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Document [GB.283/18\(Add.\)](#).

³⁰ Agenda global pour l'emploi, document [GB.282/ESP/1/1](#).

³¹ Document [GB.283/ESP/1](#).

³² Document [GB.283/ESP/2](#).

³³ Document [GB.282/ESP/4](#).

³⁴ Document [GB.282/ESP/3](#).

³⁵ Ceux-ci incluent les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail, les préparatifs du Forum global sur l'emploi, le VIH/SIDA, le travail des enfants, les biens publics mondiaux, les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, la reconstruction dans les pays sortant d'un conflit, la protection sociale, le renforcement des capacités et les partenariats avec le secteur privé.

³⁶ Document [GB.282/ESP/1/2](#).

³⁷ Document [GB.283/ESP/1](#).

³⁸ Document [GB.283/MNE/1](#).

³⁹ Document [GB.283/MNE/2](#).

⁴⁰ Ces réunions étaient les suivantes: Réunion tripartite sur l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers (Genève, 5-9 février 2001, [GB.282/STM/3/1](#)); Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (Genève, 2-6 avril 2001, [GB.282/STM/3/2](#)); troisième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 30 avril - 4 mai 2001, [GB.282/STM/5](#)); Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux (Genève, 28 août - 4 septembre 2001, [GB.282/STM/4](#)) qui a adopté un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux; Réunion tripartite sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois (Genève, 17-21 septembre 2001, [GB.283/STM/4/1](#)); Réunion paritaire sur l'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux (Genève, 15-19 octobre 2001, [GB.283/STM/4/2](#)); Réunion d'experts sur les statistiques du travail: statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages et indices des prix à la consommation (Genève, 22-31 octobre 2001, [GB.283/STM/5](#)); Réunion tripartite sur l'industrie de la construction au XXI^e siècle: image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles (Genève, 10-14 décembre 2001, [GB.283/STM/4/3](#)) et Réunion tripartite sur l'aviation civile: conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001 (Genève, 21-25 janvier 2002, [GB.283/STM/4/4](#)). Voir également documents [GB.282/10](#) et [GB.283/13](#).

⁴¹ Document [GB.282/STM/7/2](#). Voir également document [GB.282/10](#).

⁴² Document [GB.282/14/6](#). Voir également document [GB.282/PV](#).

⁴³ Document [GB.282/10](#), paragr. 50.

⁴⁴ Document [GB.282/STM/6](#) et document [GB.282/10](#), paragr. 81.

⁴⁵ Document [GB.282/10](#), paragr. 19-37.

⁴⁶ Document [GB.283/STM/1](#).

⁴⁷ Document [GB.283/13](#), paragr. 2-23 et 36.

⁴⁸ Documents [GB.283/TC/1](#) et [GB.283/14](#).

⁴⁹ Documents [GB.283/TC/3](#) et [GB.283/TC/3\(Corr. et Corr.2\)](#).

-
- ⁵⁰ Document [GB.282/3](#).
- ⁵¹ Document [GB.283/ESP/2](#).
- ⁵² Document [GB.283/ESP/5\(Add.\)](#).
- ⁵³ Document [GB.282/WP/SDG/3](#).
- ⁵⁴ Document [GB.283/ESP/4](#).
- ⁵⁵ Document [GB.282/7/1](#), paragr. 75 et 90.
- ⁵⁶ Document [GB.283/9/1](#), paragr. 96.
- ⁵⁷ Document [GB.283/9/1](#), paragr. 133.
- ⁵⁸ Document [GB.283/9/1](#), paragr. 160.
- ⁵⁹ Document [GB.282/2/1](#).
- ⁶⁰ *Ibid.*
- ⁶¹ Document [GB.283/2/2](#), paragr. 8.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>	
I.	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.....	1
	Compilation des rapports annuels.....	1
	Activités de coopération technique.....	1
	Examen du rapport global.....	2
II.	Travail des enfants.....	2
	Aspects opérationnels et mécanisme de l'IPEC de présentation de rapports à son Comité directeur et au Conseil d'administration.....	2
	Résultats de l'IPEC en 2000-01 en fonction de ses cibles stratégiques.....	2
	Partenariat entre l'IPEC et les organisations de travailleurs et d'employeurs.....	3
III.	Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation.....	3
	Discussions avec M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce.....	3
	Discussion avec M. Alfredo Atanasof, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine.....	3
	Libéralisation du commerce et emploi.....	4
	Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.....	4
	Investissement dans l'économie mondialisée et travail décent.....	4
IV.	Normes internationales du travail.....	5
	Améliorations des activités normatives de l'OIT.....	5
	Révision des normes.....	5
	Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT.....	5
	Liberté syndicale.....	6
	Regroupement des normes du travail maritime.....	6
	Pièces d'identité des gens de mer et sécurité maritime.....	6
	Programme spécial de coopération technique pour la Colombie.....	6
	Exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.....	7
V.	Emploi et politique sociale.....	7
	Agenda global pour l'emploi.....	7
	Politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001.....	8
	Réunion tripartite d'experts sur la gestion du handicap sur le lieu du travail (Genève, 3-12 octobre 2001).....	8
	Relations avec les institutions de Bretton Woods.....	9
	Forum global sur l'emploi (Genève, 1-3 novembre 2001).....	9

Forum de l'emploi pour la Chine.....	9
VI. Entreprises multinationales.....	10
Suivi et promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.....	10
Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations.....	10
VII. Activités sectorielles.....	11
Réunions sectorielles.....	11
Examen du programme des activités sectorielles.....	11
VIII. Coopération technique.....	11
Coopération technique de l'OIT – Rapport annuel pour 2000-01.....	11
Examen à mi-parcours de la coopération technique.....	12
Evaluation thématique: administration du travail.....	12
Rapport des équipes d'examen sur place en Afrique et en Asie.....	12
Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies.....	13
IX. Réunions régionales.....	13
Treizième Réunion régionale asiatique (Bangkok, 28-31 août 2001).....	13
X. Principales réunions.....	14
Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, 8-12 avril 2002).....	14
Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002).....	14
XI. Préparatifs des grandes conférences mondiales.....	15
Préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10) (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août - 4 septembre 2002).....	15
XII. Exécution du programme.....	15
XIII. Questions financières.....	16
XIV. Conférence internationale du Travail.....	16
XV. Autres questions.....	17
Relations avec les autres organisations internationales ou régionales.....	17